

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
18/02/19

Dossier complet le :  
25/02/19

N° d'enregistrement :  
F01119P0044

### 1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux », Quartier des Alouettes à FONTENAY-SOUS-BOIS (94)

(modifications/extensions du projet n°F01117P0157 déjà autorisé)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	<p>b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Terrain d'assiette de l'opération : 3.5 ha - Surface Plancher globale : 37 500 m<sup>2</sup> y inclus les 30 699 m<sup>2</sup> de SDP de l'immeuble de bureaux déjà autorisé</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Rappel du projet initial (déjà autorisé) :

- Démolition et désamiantage des locaux activité tertiaire existants (2500 m<sup>2</sup> surface de plancher supprimée)
- Remise en état et dépollution des sols
- Construction d'un immeuble de bureaux de 30 699 m<sup>2</sup> de SDP (30 380 m<sup>2</sup> bureaux + 319 m<sup>2</sup> commerce en rez-de-chaussée)

Opérations à considérer comme des modifications/extensions du projet initial :

- Construction de 82 logements (5 275 m<sup>2</sup> de SDP) + en rdc : 830 m<sup>2</sup> de SDP de commerces et 170 m<sup>2</sup> de SDP local associatif
- Requalification des accotements de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Pas de gros oeuvres prévus
- Mise en place de cheminements doux et accompagnement du CD94 à la mise en place de pistes cyclables (suivant le SDIC 94)
- Aménagement d'un parvis et d'une aire de jeux pour les enfants
- Élargissement du trottoir de la rue Louis Auroux
- Réalisation de passages piétons permettant le franchissement sécurisé de la RD 86

Nota bene. Ne sont pas prévues : aire de stationnement ouverte au public; ni infrastructure routière

## 4.2 Objectifs du projet

Rappel des objectifs du projet initial (déjà autorisé) :

- Permettre l'accueil et une intégration harmonieuse d'un immeuble d'environ 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux sur le terrain longeant les voies ferrées du RER A
- Amorcer l'attractivité tertiaire du quartier

Objectifs des modifications/extensions :

- Reconstituer un front urbain structurant, de qualité et animé le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, voie départementale à fort trafic ;
- Réaliser une opération de 82 logements dont 40% de logements sociaux
- Accompagner ce front urbain par la programmation de linéaires de commerces, de part et d'autre de l'école Pierre Demont, pour environ 830 m<sup>2</sup> SDP
- Sécuriser les traversées piétonnes de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny en réalisant des passages piétons
- Développer les liaisons douces au travers du secteur de l'opération
- Créer un parc public d'environ 4 500 m<sup>2</sup> au coeur du quartier, en lieu et place de la menuiserie Herbert, favorisant la rencontre entre les riverains, et une maison de quartier en lien avec le parc

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet initial (déjà autorisé) :

- La commercialisation de l'immeuble de bureaux est intervenue fin 2018. Les travaux ont démarré en début 2019.

Les modifications/extensions :

- Les logements ont fait l'objet d'une consultation opérateur en 2018 et un permis de construire sera déposé en 2019.
- Les aménagements des espaces publics sur le square des Alouettes interviendront en 2021 et le nouveau parc public ainsi que la maison de quartier seront aménagés en 2021. La maison de quartier devrait prendre place dans un pavillon existant, sis 37-41 rue Louis Auroux, et d'une surface habitable d'environ 200 m<sup>2</sup>.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet initial a annoncé la mutation du quartier en projetant environ 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux et des commerces à quelques pas de la Gare du RER. Il a ainsi amorcé la nouvelle attractivité du secteur.

Quant aux modifications/extensions, une fois réalisées, elles contribueront davantage au renforcement de la polarité du quartier des Alouettes au sein du territoire communal, dégageant ainsi de nombreux avantages :

1. L'amélioration de l'attractivité du secteur des Alouettes, secteur en fort développement de la Ville de Fontenay-sous-Bois et l'insertion du quartier dans le tissu urbain existant en favorisant son désenclavement ;
2. L'augmentation du nombre des ménages dans les Alouettes et l'amplification de la mixité sociale grâce à la résidentialisation de nouveaux ménages ;
4. Le développement d'une offre commerciale de proximité ;
5. La densification du bâti tout en contribuant à la création de nouveaux espaces verts et de circulations douces ;
6. Le développement d'équipements publics au sein de ce nouveau quartier, favorisant la mixité sociale et les rencontres entre les habitants et salariés du quartier.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet initial (déjà autorisé) a été soumis à un permis de démolir de 2500 m<sup>2</sup> SDP (délivré) ainsi qu'un permis de construire pour 30 699 m<sup>2</sup> SDP bâtiment de bureaux y compris un local commerce en rez-de-chaussée (PC délivré).

Les projets à venir seront soumis à :

- Un permis de démolir sur un pavillon (d'environ 260 m<sup>2</sup>) suivi d'un Permis de construire pour le projet des 82 logements (en cours de conception)
- Déclaration d'utilité publique et Enquête parcellaire, suivies d'une démolition des locaux de la menuiserie (d'environ 1 250 m<sup>2</sup>)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet initial (déjà autorisé) : Surface de plancher (en mètre carré)	30380 m <sup>2</sup> bureaux + 319 m <sup>2</sup> commerc.
Les grandeurs caractéristiques des modifications/extensions :	
-Nombre et surface de plancher des logements :	82 logements / 5 275 m <sup>2</sup> de SDP
-Surface de plancher de commerces (en mètre carré) :	830 m <sup>2</sup> de commerces
-Nombre de places de stationnement (stationnement privé pour les logements) :	80 places privées (1 sous-sol)
-Hauteur maximale de construction (en mètre) :	22 m
Superficie globale de l'opération y inclus le projet initial (en hectares)	3,5 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le secteur « Tassigny-Auroux » est compris entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à l'ouest, la ligne du RER A, au nord, et la rue Louis Auroux, au sud. Il s'étend jusqu'au terrain occupé par la menuiserie Herbert.

Commune d'implantation :  
FONTENAY-SOUS-BOIS (94)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 29 ' 36 " E Lat. 48 ° 51 ' 14 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

FONTENAY-SOUS-BOIS (94)

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet initial consiste en un immeuble de bureaux d'environ 30 000 m<sup>2</sup>, ayant déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas sous le n° F01117P0157 (décision DRIEE-SDDTE-2017-163 du 25 août 2017 dispensant de la réalisation d'une étude d'impact).

Nota bene : le permis de construire relatif à cet immeuble a été délivré en décembre 2017, puis modifié (PCM accordé le 24 décembre 2018).

Les travaux de démolition ont démarré en janvier 2019.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Fontenay-sous-Bois n'est pas concernée par un zonage ZNIEFF (extrait PLU, Modification n°1 du PLU le 14 février 2018)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	" Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental " Approuvé le 15 décembre 2014 par le CD du Val de Marne  Cf. Annexe 7 : Carte des bruits ferroviaire et routier aux environs de l'opération « Tassigny-Auroux »
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de localisation du projet n'est pas soumise à un PPRN Inondations.  Un plan de prévention des risques (PPR) de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été approuvé le 21 novembre 2018.  Un PPR de mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain a été prescrit le 01/08/2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le projet des logements à venir, l'étude réalisée par Semofi en juillet 2017 n'a pas montré de risque de pollution significatif hormis la présence potentielle de remblais de mauvaise qualité lié au réaménagement du site d'étude. (cf. Annexe 8 "Evaluation environnementale des sols dans le cadre de l'acquisition d'un site" - Semofi, 2017)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- terrains perméables avec présence d'une nappe vulnérable entre 5 et 10 m de profondeur au droit du site, - relativement peu sensible : zone mixte d'activités industrielles et résidentielle, établissements sensibles) à proximité immédiate mais pas d'usage des eaux souterraines.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du territoire de la commune de Fontenaysous-Bois est le « Parc des Beaumonts » situé sur le territoire de la commune de Montreuil. C'est une Zone de protection Spéciale (ZPS) identifiée FR1112013 « Sites de la Seine Saint-Denis », au titre de la Directive Oiseaux regroupant pas moins de 14 sites éclatés.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de construction utilisés pour la construction des nouveaux projets immobiliers
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de poids lourd à prévoir pendant le chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Production de nuisances sonores pendant les périodes de chantier Mais des espaces publics apaisés et des espaces verts créés à l'issue du projet

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de l'usage des sols : (logements, commerces, ...)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans la continuité d'une démarche globale de développement durable amorcée par le projet initial, les modifications/extensions intègrent divers enjeux environnementaux :

- limiter les nuisances sonores. Du fait de sa proximité directe avec la voirie départementale (Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), le quartier souffre d'importantes nuisances sonores et de pollution. Le parti d'aménagement vise à constituer un front bâti important sur l'avenue qui permettra de faire « barrière » et de libérer en cœur d'îlot des espaces dédiés aux espaces publics, plus calmes, moins bruyants et plus conviviaux.
- développer le recours aux énergies renouvelables pour les nouveaux projets immobiliers. Le projet de logements, particulièrement performant en matière environnementale, répondra à une triple certification (label biosourcé, BBC Effinergie 2017 et NF Habitat HQZ niveau Excellent), sera doté d'une chaudière numérique et d'une construction de murs manteau en bois.
- préserver les ressources en eau, en sol, en matériaux
- limiter les émissions de gaz à effet de serre grâce à un urbanisme favorable aux modes actifs et collectifs et au développement d'espaces verts.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet initial de bureaux réalisé par Fulton a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas et a été dispensé d'une évaluation.

Dans ce cadre, il nous semble que les modifications/extensions apportées au projet initial (cf. 4. Caractéristiques générales du projet) n'auront qu'une faible incidence sur l'environnement, d'autant que le secteur subit d'ores et déjà d'importantes nuisances que le projet s'attache à limiter. Ainsi, par la création de nouveaux espaces verts et par la performance énergétique et environnementale des nouveaux bâtiments, nous nous sommes attachés à concevoir un projet plus respectueux de l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Carte des bruits ferroviaire et routier aux environs de l'opération « Tassigny-Auroux »  
annexée à la partie « 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée » - prévention de bruit

Annexe 8 : Evaluation environnementale des sols dans le cadre de l'acquisition d'un site (Semofi, 2017)  
annexée à la partie « 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée » - pollution des sols

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à FONTENAY-SOUS-BOIS (94)

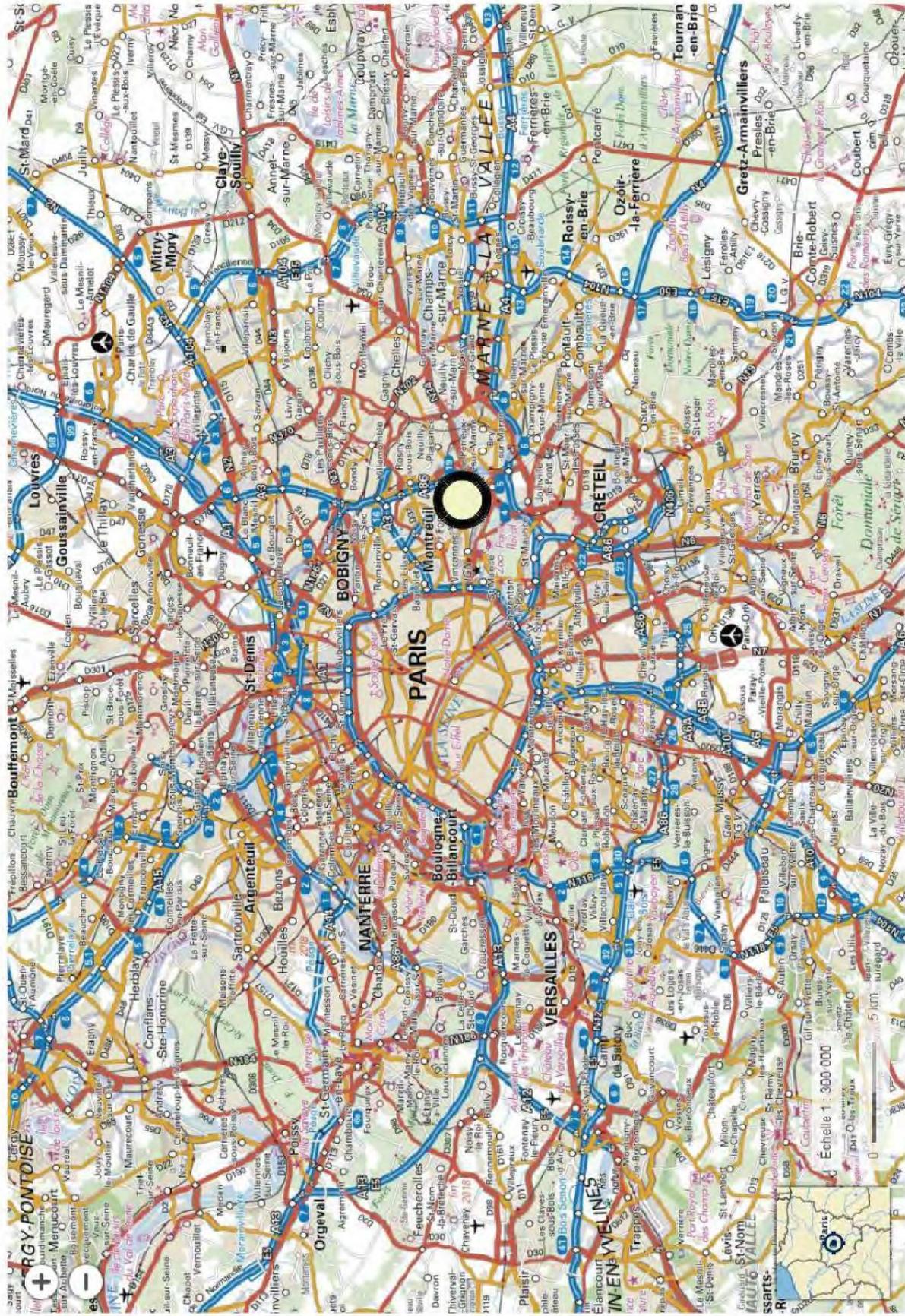
le, 22/02/2019

Signature



# PLAN DE SITUATION

## SITUATION REGIONALE



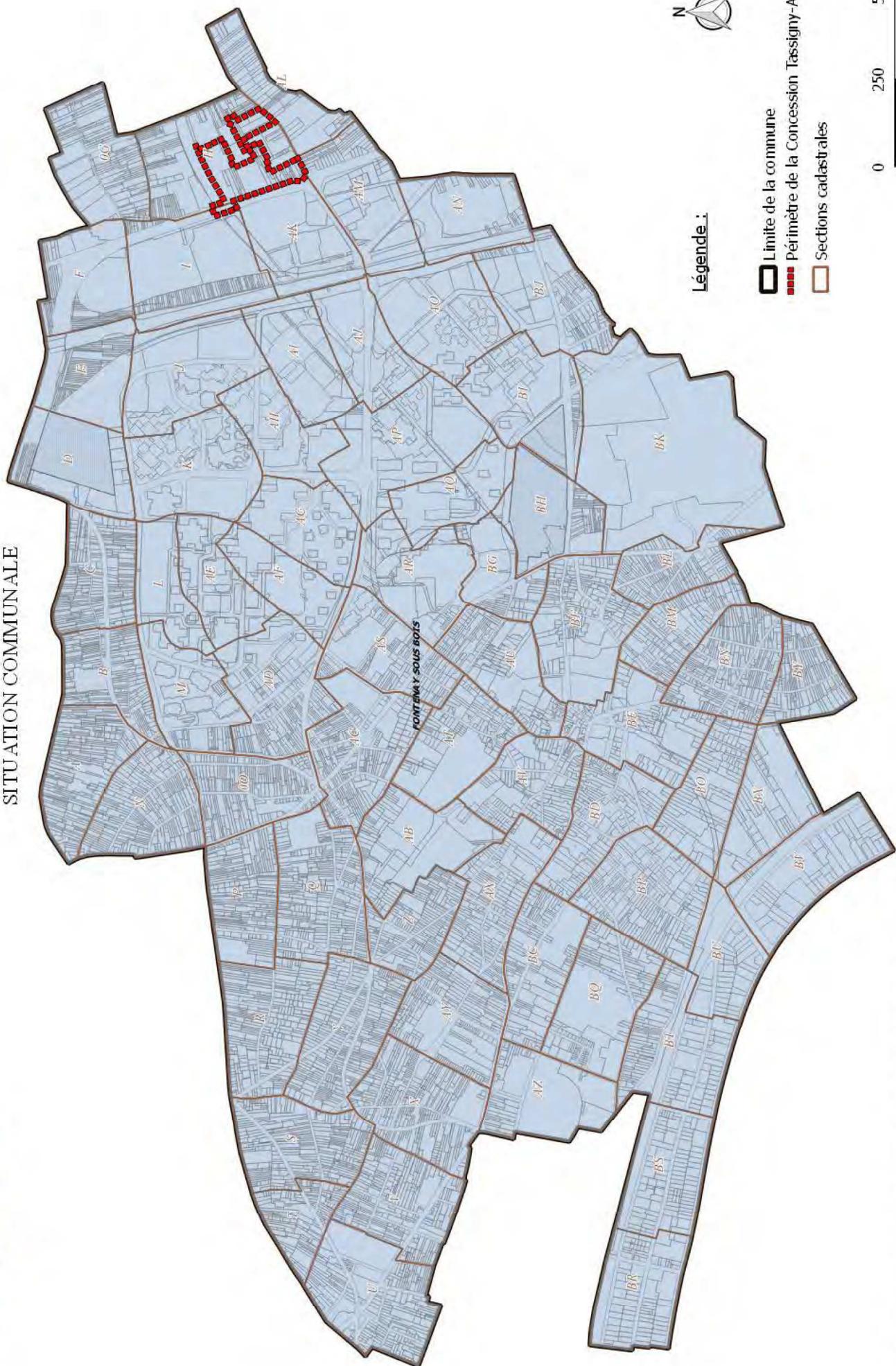
Légende :

Localisation  
Ville de Fontenay-  
sous-Bois



# PLAN DE SITUATION

## SITUATION COMMUNALE

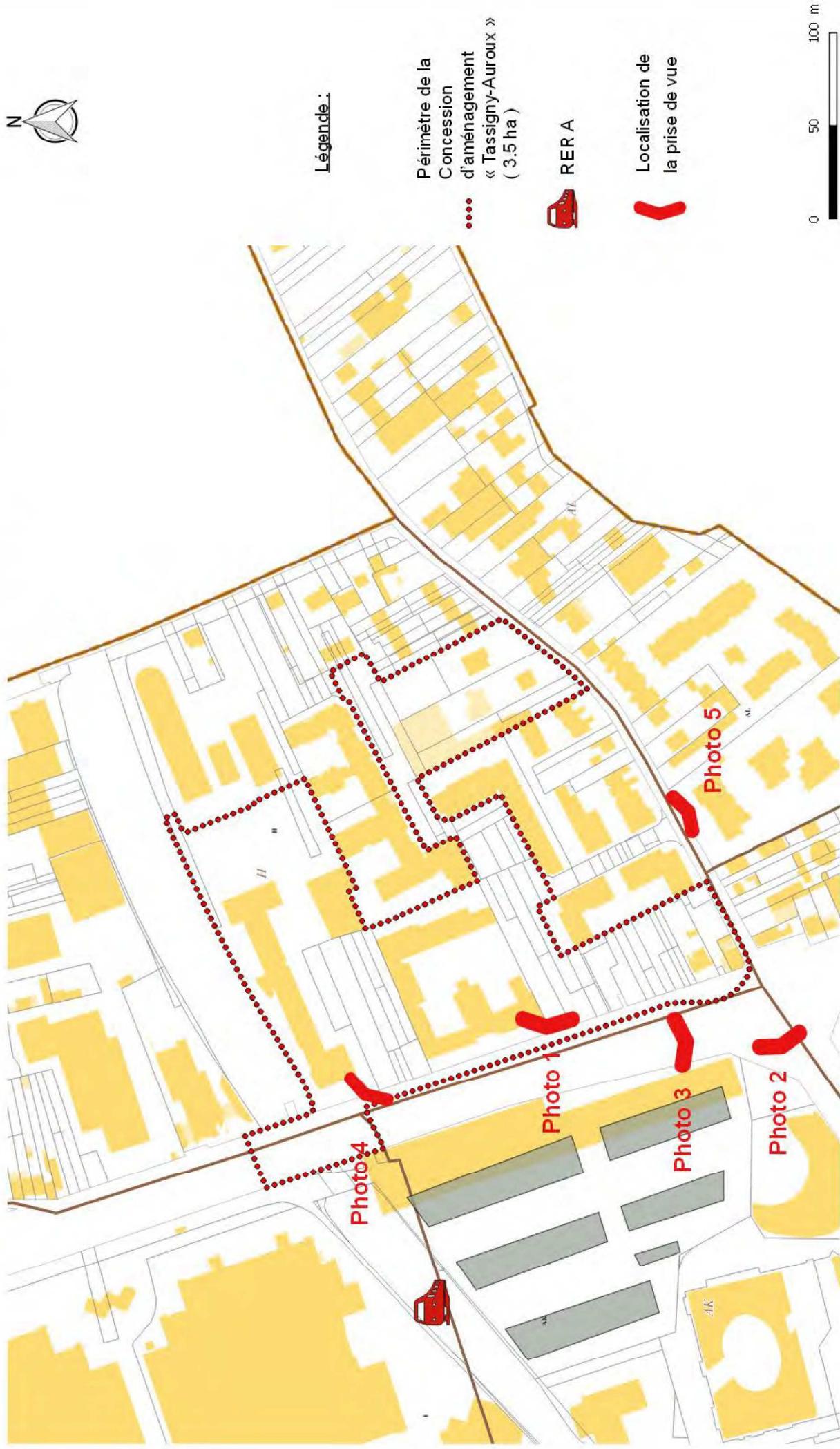


Légende :

- Limite de la commune
- Périmètre de la Concession Tassigny-Auroux
- Sections cadastrales



# VUE AERIENNE ORTHO DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « TASSIGNY-AUROUX »



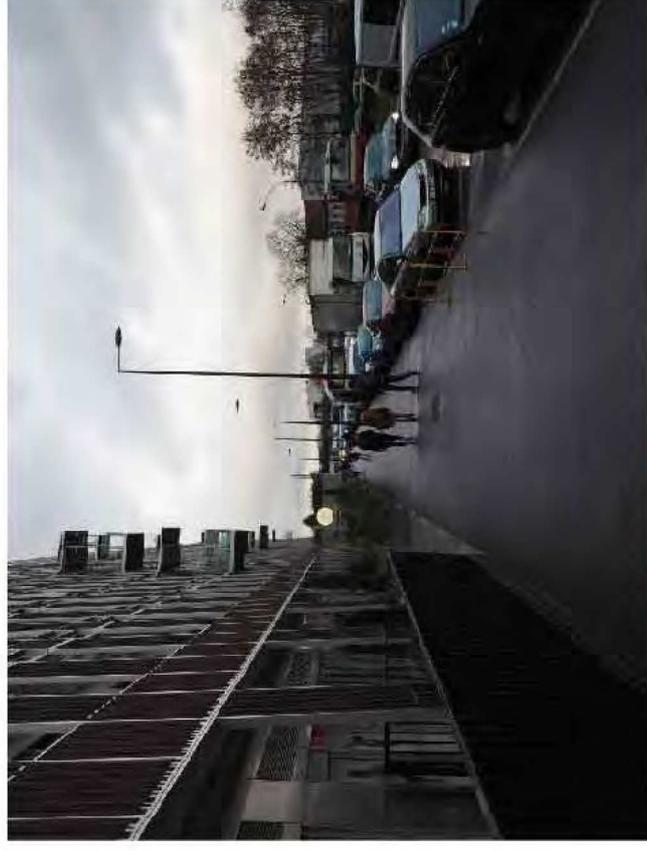
## PHOTOGRAPHIES DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « TASSIGNY-AUROUX »



**Photo 1** (20 décembre 2018)



**Photo 2** (17 janvier 2019)

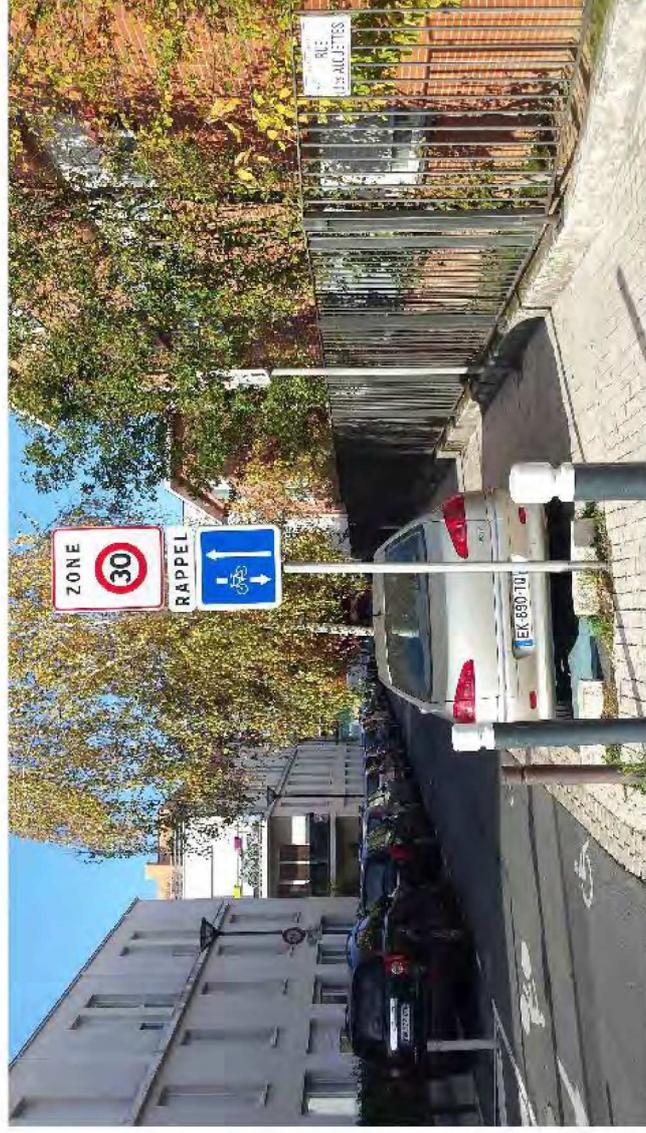


**Photo 3** (17 janvier 2019)

## PHOTOGRAPHIES DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « TASSIGNY-AUROUX »



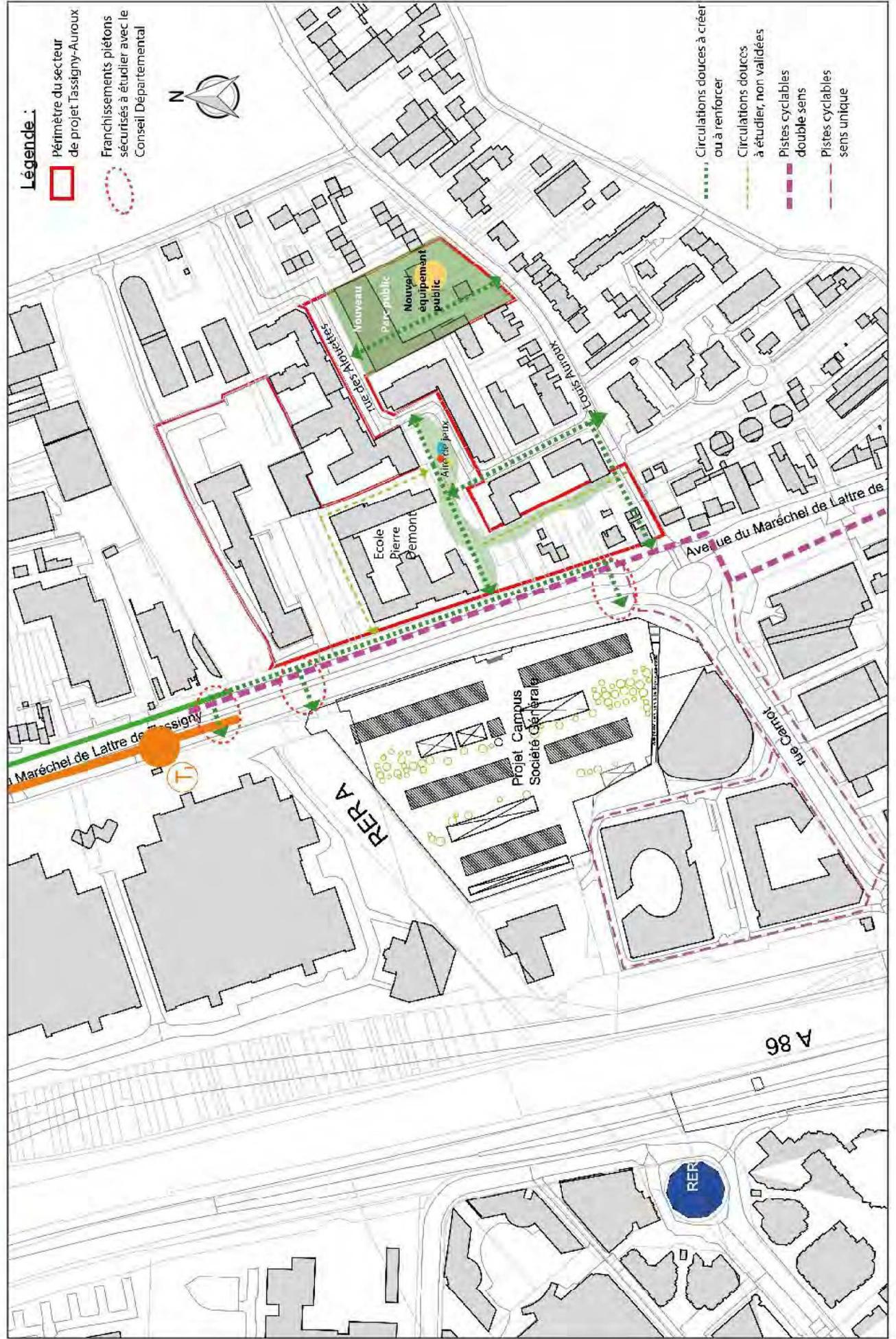
**Photo 4** (20 décembre 2018)



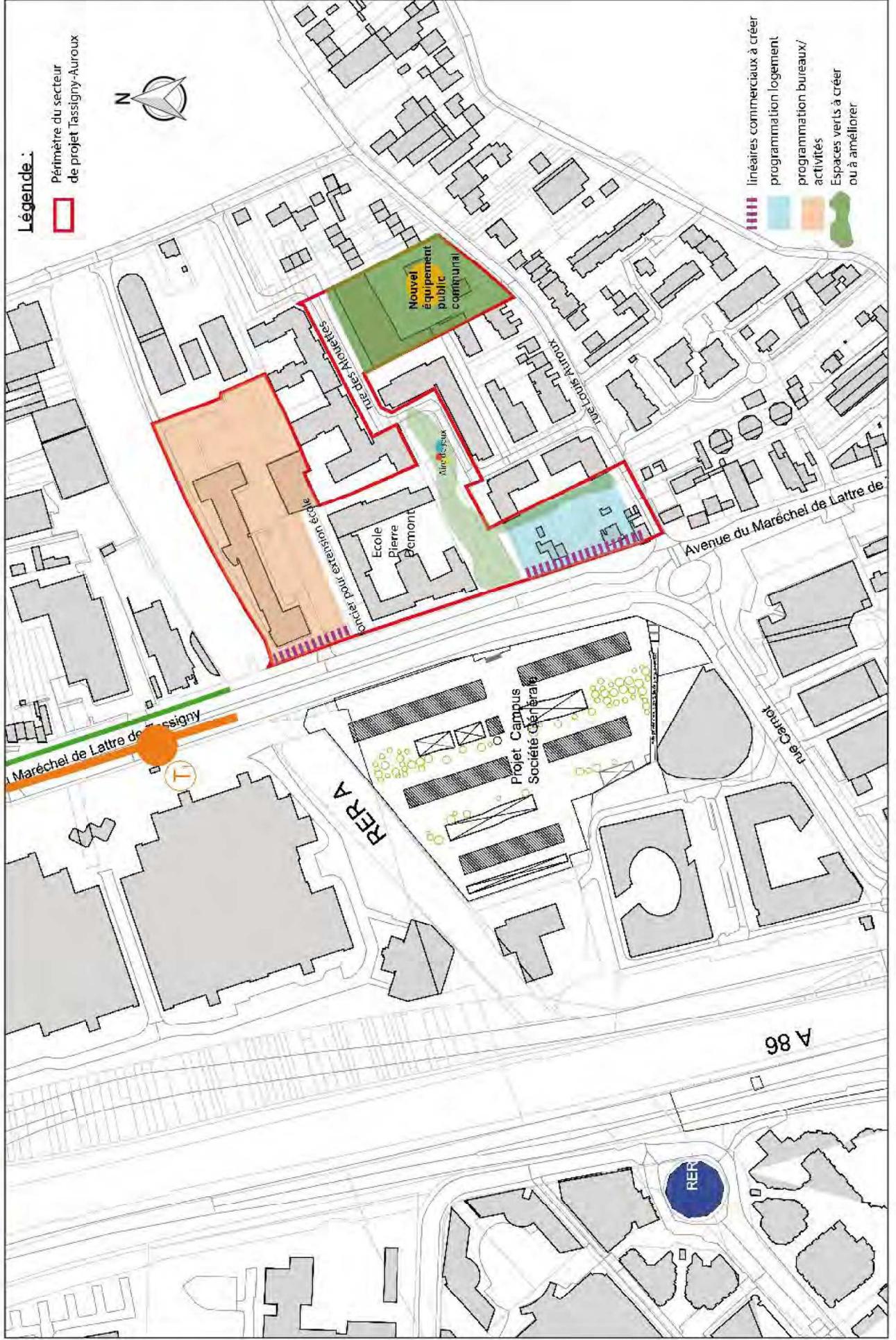
**Photo 5** (8 novembre 2018)

## PLAN

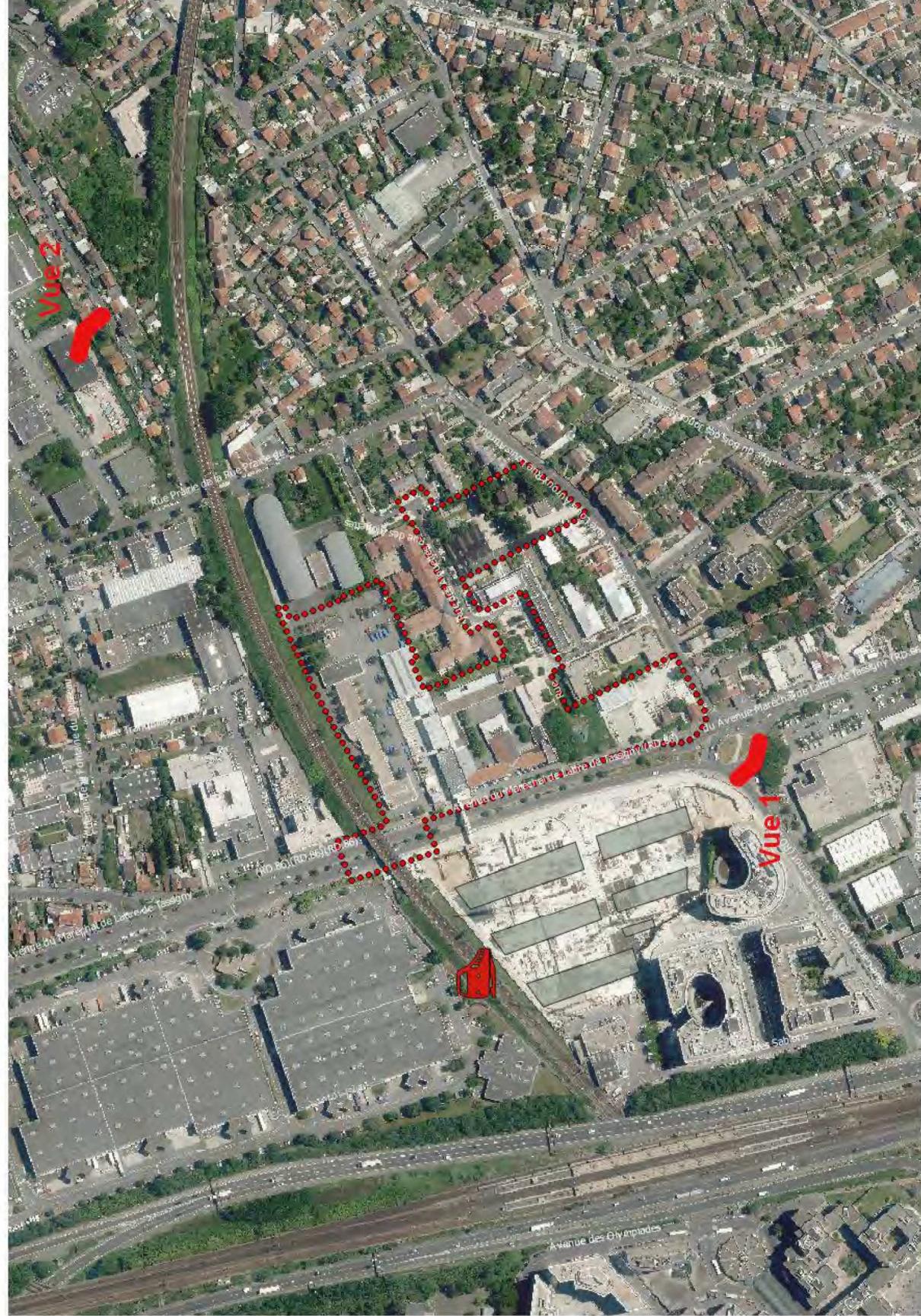
### Aménagement des espaces publics, déplacements doux et espaces verts



# PLAN Programmation générale



# VUE AERIEENNE ORTHO DES ABORDS DE L'OPERATION « TASSIGNY-AUROUX »



Légende :

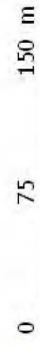

 Périmètre de la  
Concession  
d'aménagement  
« Tassigny-Auroux »  
( 3.5 ha )



RER A



Localisation de  
la prise de vue

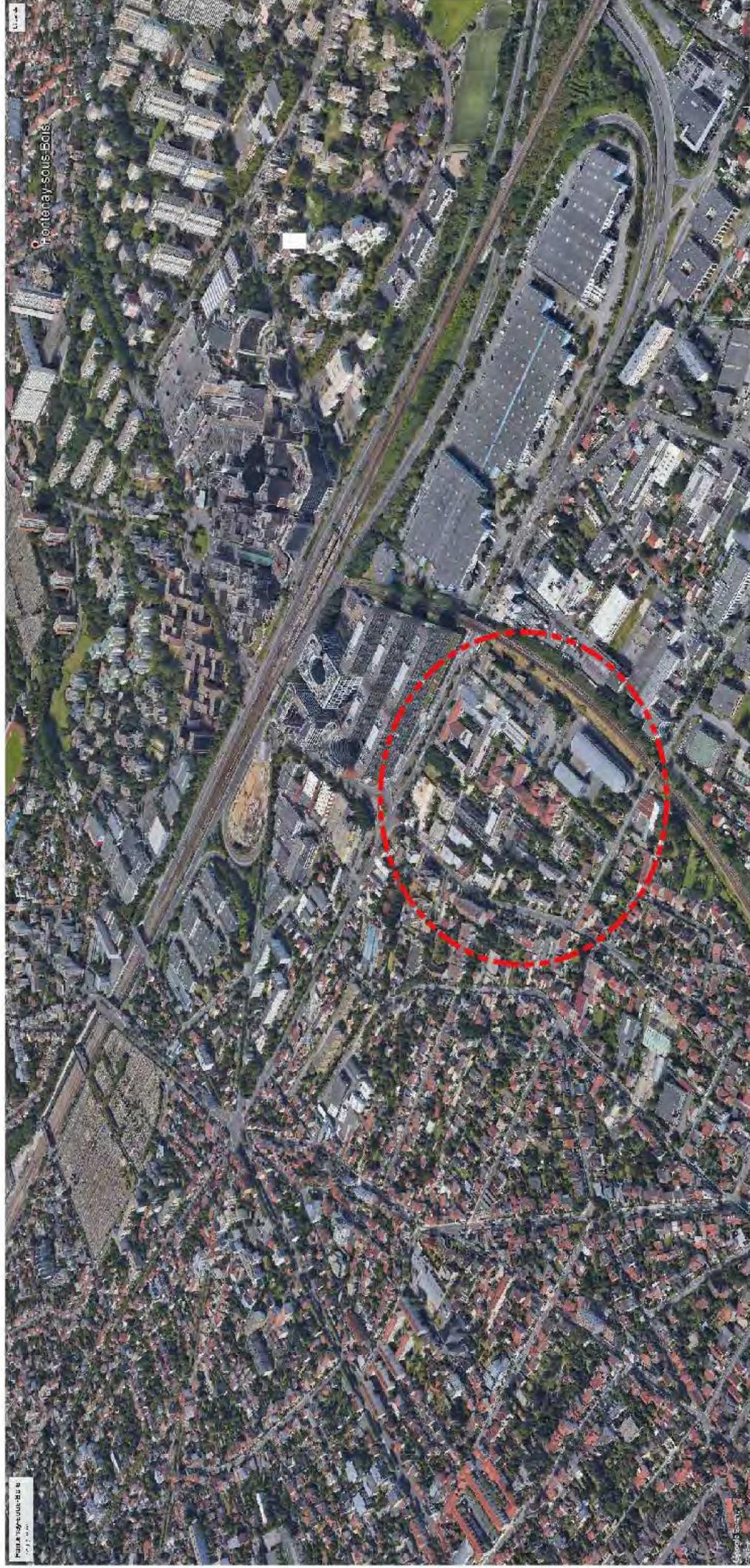


# VUES AERIENNES OBLIQUES DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « TASSIGNY-AUROUX »



Vue 1

## VUES AERIENNES OBLIQUES DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « TASSIGNY-AUROUX »



Vue 2

## PLAN DE SITUATION DE L'OPERATION « TASSIGNY-AUROUX » PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

